















Fédération des Finances *FO* de Loire-Atlantique

CHS-CTdu 15 octobre 2015

fo.044@dgfip.finances.gouv.fr

(02.40.20.76.56 tous les matins sauf le mercredi)

Amiante et autorisation d'absence de 5 jours exceptionnels

En introduction à la séance, l'intersyndicale a interpellé la Direction au sujet de l'application de la mesure de 5 jours de congés exceptionnels accordée aux agents du Tripode. Ci-dessous la note DRHIP/2015/07/2448 signé du Secrétariat Général.

Par lettre du 2 juin 2015, j'ai proposé à l'intersyndicale amiante du Tripode Beaulieu de Nantes, de discuter des mesures spécifiques d'aménagement de la durée de travail qui avaient été présentées à l'occasion du groupe de travail ministériel « amiante » du 13 novembre 2014 et notamment de l'octroi d'autorisations d'absence exceptionnelles, qui seraient accordées par les chefs de service, dans la limite de 5 journées chaque année.

Cette mesure n'a pas pu être abordée à l'occasion du groupe de travail ministériel « amiante » du 3 juin dernier. Toutefois, dans le souci de répondre aux attentes exprimées et conformément aux orientations formulées par le Premier ministre dans sa lettre du 28 février 2014, je souhaite qu'elle soit, dès maintenant, appliquée au bénéfice des agents concernés.



Mes services sont à la disposition des vôtres pour assurer la mise en œuvre de cette mesure dans les meilleurs délais.

L'INSEE a mis en application cette directive (par note du 14 octobre 2015) pour ses agents, ce qui n'est pas le cas pour les agents de la DRFIP44 ainsi que pour la DSFIPE.

Le 12 octobre, *FO* avait interpellé la DRFiP44 devant le manque d'informations et les nombreuses questions des collègues. En effet, étant à une dizaine de semaines avant la fin de l'année, et compte tenu des contraintes des services à cette période, FO indiquait qu'il était important que ces modalités soient rapidement connues des intéressés., d'autant que ces 5 jours ne sont ni reportables (CET) ni monnayables.

Le vœu suivant a été émis par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

Le CHS-CT 44 réuni ce jour souhaite que lui soit communiquées toutes les informations relatives à l'octroi d'une autorisation exceptionnelle d'absence de 5 jours au bénéfice des ex-agents du Tripode.

A cet effet le CHS-CT demande que le Directeur Général présent à Nantes ce jeudi 15 Octobre soit saisi par les directions locales afin d'obtenir une réponse précise avant la fin de cette séance plénière.

FO doit également intervenir ce jeudi 22 octobre au niveau du Ministère par le biais de ses représentants **FO** FINANCES.

En fin de séance la direction nous informe que le Directeur Général en visite à Nantes (interpellé par les agents de liaison-Rémunérations et du Centre de Gestion des retraites) a pris bonne note de notre vœu.

Une note d'information sera envoyée à l'Administration dans le courant de la semaine prochaine.

AFFAIRE A SUIVRE

Suivi des visites de sites

Insee:

Intervention de l'APAVE pour effectuer des mesures d'empoussièrement dans les locaux des archives provenant du Tripode.

Les premiers résultats se sont avérés négatifs, un second rapport est en cours.

Suivi de la visite du site du 25/02/2014 : suite à la réponse de l'administration, les représentants *FO* demandent la mise en place de fiches d'impact à chaque réorganisation de services.

SI-1C:

Les suites ont été données conformément aux recommandations évoquées dans le rapport de l'ISST.

Douanes st Aignan:

Les recommandations de l'ISST ne sont pas toutes prises en compte étant donné que les différents intervenants sont extérieurs à l'Administration (sociétés, syndic).

GT du CHS-CT: Commission immobilière DRFIP

La DRFiP44 présente le résultat des travaux sur les réorganisations de site. Cette présentation ne correspond pas à l'attente des représentants du personnel qui une nouvelle fois, demandent à avoir connaissance des fiches d'impact ainsi qu'aux risques liés à la nouvelle organisation.

La proposition de l'administration sera complétée pour être représentée à la prochaine commission.

GT du CHS-CT : RPS et Handicap

Informations sur les travaux : 1 'objectif est de fournir des outils de travail sur les RPS aux différentes directions du Ministère.

Elaboration de documents pour responsable de collectifs ainsi que pour les différentes directions.

Le groupe de travail est en lien avec le CNAM des Pays de la Loire afin de rédiger ces modules.

Le Médecin de prévention ne pourra plus participer à ce groupe de travail, cette fonction ne lui étant plus attribuée dans sa lettre de mission.

Actuellement elle exerce seule sur le département.

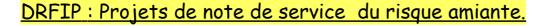
Concernant le handicap, le groupe de travail se penche actuellement sur l'intégration générale des personnes nouvellement affectées dans les services.

ISST: Note du 07 Mai 2015

L'Inspecteur santé, sécurité au travail (ISST) a établi, pour information, un document sur le mode de classement d'un établissement recevant du public (ERP) en matière de sécurité incendie.

Ce document sera, pour les membres du CHS-CT, un précieux outil de travail leur permettant d'être mieux informés notamment pour les commissions immobilières.

Les membres du CHS-CT remercient l'ISST pour cet avis.



Présentation de 2 notes :

- 1) Information à tous les agents sur la présence d'amiante dans les immeubles de la Direction. Cette note doit être réactualisée tous les ans.
- 2) Prévention du risque amiante pour les travaux réalisés en régie.

La présente note précise la procédure à respecter par les agents de la division BILI et par les gestionnaires de site pour assurer que les agents de la direction ne fassent aucune intervention susceptible d'émettre des fibres d'amiante dans l'air.

Ces 2 notes de service ont été appréciées par les membres du CHS-CT.



DRFIP: Fermeture de la trésorerie d'Aigrefeuille

Suite à la fermeture au 01/01/2016, sont déplacés 5 agents et les différentes missions seront renvoyées dans d'autres centres des finances publiques. (Machecoul, Vertou, Clisson et futur Service Impôt des Particuliers de Rezé) Les représentants du personnel ont émis un avis réservé.

Registre SST et fiche de signalements

Divers registres nous ont été présentés par l'Administration, Ainsi que 2 fiches de signalements (DRFIP et Douanes)

Fiches d'actions

Douane: plan d'évacuation et panneaux point de

rassemblement :647.50€

x Chaises ergonomiques :536.40€x Vestes haute visibilité :2734.20€

DSFIPE : DTA pour TAF du Sénégal :1400.00€

DRFIP 44 : portes coupe feu : 16695.00€

Avis négatif pour la DRFIP 44:

Fiche action 68 :changement des toilettes

CFP Pressencé à st Nazaire (estimation car devis non parvenu) 15000€

Fiche action 70 pour la DRFIP 44 sur le site CFP CAMBRONNE.

Abris à vélo 12 places, 1 seul devis pour un montant de 10692€

Le CHS-CT est d'accord sur le principe mais en attente d'autres devis pour pouvoir valider. Cette action sera représentée au prochain CHSCT.

Pour information, la fiche action n°55 qui avait été présentée et acceptée en

date du 10/09/2015 est retirée de la commande car bloquée par la correspondante CHORUS 44. (commande d'un système d'assistance personne isolée).

Cette demande d'appareillage concernant les enquêteurs ne concerne pas le CHS-CT départemental selon la correspondante Chorus. Les enquêteurs INSEE ont leur propre CHSCT-S (organe national).

A la demande des membres du CHSCT, cette fiche sera représentée à la prochaine plénière du CHSCT44.

Les élus *FO* en CHS 44

Patricia
DAVID
FO INSEE

Chrystelle TONNELIER FO DRFiP 44 Philippe NOBILET FO DRFiP 44 Bruno LE CARRE FO DRFiP 44

